

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2020

PARER À LA CRISE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE - (N° 2955)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par

M. Dive, M. Cordier, M. Viry, M. Cinieri, Mme Valentin, M. Quentin, Mme Anthoine,
M. Gosselin, Mme Meunier, M. Forissier, Mme Beauvais, M. Bazin, M. Hetzel, M. Di Filippo,
M. Cherpion, Mme Corneloup, M. Ciotti, M. Cattin et M. Vatin

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« alimentaires »,

insérer les mots :

« , notamment de denrées alimentaires françaises ou locales confrontées à un surstockage, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conséquences de l'épidémie du Covid-19 ont eu un fort impact sur les producteurs, sachant que la crise risque de se prolonger bien au-delà de la crise sanitaire, il faut privilégier l'approvisionnement et la consommation des produits alimentaires français, notamment ceux dont la production est en excès. Cela permettrait d'aider nos producteurs, mais aussi nos concitoyens à avoir une nourriture saine, de qualité, et enfin de répondre aux ambitions écologiques en privilégiant les circuits courts.